

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition du contrôle conjoint de la société ONCORAD SA, par les sociétés « STOA S.A. » et « CAPMEZZANINE III » à travers l'acquisition respective de 24,4 % et 10,5 % des actions du capital social de la cible et des droits de vote associés.**

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104.12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

**Noms des entreprises et groupes concernés :**

- STOA S.A ;
- CAPMEZZANINE III ;
- ONCORAD S.A.

**Nature de l'opération :**

- Prise de contrôle conjoint.

**Secteurs économiques concernés :**

- Marché des soins hospitaliers dans le secteur privé..

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 05 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 12 juin 2023.

## RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification d'un projet de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint d'ONCORAD S.A par les sociétés STOA S.A. et CAPMEZZANINE III aux cotés des actionnaires historiques, et ce à travers l'acquisition respective de 24,4 % et 10,5 % du capital et des droits de vote d'ONCORAD S.A.

- STOA S.A est un fonds d'investissement français détenant des participations minoritaires dans des projets majoritairement Greenfield en Afrique, Asie et Amérique Latine, dans les secteurs de l'énergie, du transport et de la logistique, des télécommunications, de l'environnement et du social.
- CAPMEZZANINE III est un organisme de placement collectif en capital de droit marocain créé sous forme de fonds de placement collectif en capital.
- ONCORAD S.A. est une société anonyme de droit marocain et la holding d'un groupe de sociétés de droit marocain exploitant des cliniques au Maroc. La société ONCORAD S.A. est actuellement détenue par le Professeur Redouane Samlali et le Docteur Omar Hajji (dénommés les « **Actionnaires Historiques** ») et le fonds Capmezzanine II.

Fait à Rabat le 02 juin 2023.